

CRÉER SON ENTREPRISE : étape 5, les aides publiques

Apport personnel, financement participatif, prêt, subventions... Plusieurs solutions sont envisageables et souvent complémentaires pour financer la création de votre entreprise.



Il existe un certain nombre d'aides publiques à la création d'entreprise. Ces dispositifs, mis en place à l'initiative de l'État ou des collectivités territoriales, peuvent prendre différentes formes.

Ces aides ne concernent pas forcément votre projet ! Elles peuvent dépendre du secteur d'activité, du lieu d'implantation de l'entreprise, de votre statut actuel ou de la réalisation d'investissements conséquents ou des recrutements ... Pensez à vous renseigner en amont sur leurs conditions d'attribution afin de ne pas constituer inutilement des dossiers de demande.

■ Les aides de l'État

Elles visent principalement à favoriser :

UNE MEILLEURE RÉPARTITION GÉOGRAPHIQUE DES ENTREPRISES

Par exemple :

- > la prime d'aménagement du territoire accordée par la Délégation Interministérielle à l'Aménagement du Territoire et à l'Attractivité Régionale aux entreprises qui s'installent dans certaines zones sous conditions d'emplois et d'investissements,
- > l'exonération d'impôt sur les bénéfices des entreprises implantées dans certaines zones d'aménagement du territoire,
- > l'exonération d'impôts locaux...

LA RÉINSERTION PROFESSIONNELLE DES DEMANDEURS D'EMPLOI

Par exemple :

- > l'exonération de charges sociales pendant un an (ou plus dans certains cas) pour les demandeurs d'emploi qui créent ou reprennent une entreprise (dispositif Accre),
- > le dispositif Nacre (Nouvel accompagnement pour la création et la reprise d'entreprise).

L'ÉMERGENCE ET LE FINANCEMENT DES PROJETS INNOVANTS

Par exemple :

- > les aides de BPI pour la réalisation d'études préalables et le développement de projets d'innovation.

L'ÉPARGNE DE PROXIMITÉ ET LE FINANCEMENT DES PETITES ENTREPRISES

Par exemple :

- > la réduction d'impôt pour souscription au capital des entreprises nouvelles,
- > la déduction des intérêts d'emprunt

■ Les aides des collectivités territoriales

Elles doivent respecter des principes généraux : respect de la liberté du commerce et de l'industrie, de la politique d'aménagement du territoire définie par l'État, interdiction de prendre des participations dans le capital de sociétés commerciales et des autres organismes à but lucratif ou d'établir de discrimination entre les entreprises et les citoyens placés dans des situations comparables.

Les collectivités territoriales peuvent attribuer des aides sous forme de subventions, bonifications d'intérêts, prêts ou avances remboursables, à taux nul ou à des conditions plus favorables que celles du taux moyen des obligations (TMO).

Des exonérations de contribution économique territoriale, d'impôts fonciers peuvent être accordées.

■ Identifier les aides régionales

Pour découvrir les aides régionales et locales auxquelles vous pouvez prétendre en fonction de votre projet et de votre lieu d'implantation, consulter les sites suivants :

> www.aides-entreprises.fr

le site de l'Observatoire des Aides de l'Institut Supérieur des Métiers

> <https://les-aides.fr>

le site d'information des CCI sur les aides aux entreprises

> www.laregion.fr

Retrouvez sur :

www.paysdelunel.fr

Les étapes précédentes

Rubrique : Téléchargez les anciens numéros Le Mag' n°108, n°109, n°110, n°111 et 112

 www.afecreation.fr



Vous pouvez être aidé dans vos étapes par le pôle création d'entreprise Via Innova

 www.via-innova.com